



Règlement Verti'Vousise

Samedi 8 décembre 2018

Toute inscription à l'épreuve de la Verti'Vousise implique l'acceptation tacite du règlement suivant.

Organisation

La Verti'Vousise est une course nature organisée par l'Association Objectif Sure.

Parcours/balisage

L'itinéraire débute place de la république à Voiron et se termine au pied de Notre Dame de Vousise, en passant par : rue des 4 Chemins, rue des Orphelines, rue St André, avenue Pierre et Marie Curie, rue du Garat, le début du chemin du Regardou puis montée directe en suivant le balisage.

Soit un parcours montant de 2,6 km et 400m de dénivelée positive (montée dite « sèche »).

La descente se fait en allure libre en suivant le parcours de descente balisé.

Chronométrage

Le chronométrage est assuré par une puce électronique délivrée avec le dossard à chaque coureur et rendue par celui-ci à l'arrivée.

Notons que cette puce, portée au poignet par les coureurs, servira à arrêter le chronomètre à l'arrivée par un badgeage volontaire de chacun sur un boîtier électronique placé en évidence.

Programme

Les coureurs partiront en contre la montre à partir de 17H00. La remise des prix aura lieu à 19h.

Ravitaillement

Un ravitaillement liquide sera proposé sur la place de la République, au retour des participants au points de départ.

IL N'Y A PAS de ravitaillement liquide ou solide à l'arrivée en haut de la Vouise.

Inscriptions

Les inscriptions se font via bulletin papier à télécharger sur le site, et à renvoyer avant la date du 5 décembre 2018 à l'adresse indiquée, les inscriptions sont également possibles le jour J, de <14H00 à 16H30, sur la place de la République devant l'église St Bruno de Voiron.

Le montant de l'inscription est de 5 euros, en espèce ou par chèque à l'ordre de Association Objectif Sure.

Conditions de participation, âge minimum

Une parfaite condition physique au regard du parcours, et être :

- soit licencié FFA (fédération d'athlétisme), licence valide à la date de la compétition : Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou Pass' j'aime courir ;
- soit muni d'une licence sportive valide d'une fédération agréée sur laquelle doit apparaître la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition,
- soit en possession d'un certificat médical (ou de sa copie) de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins de un an du jour de la course.

Attention, l'organisation gardera une copie de ce certificat.

Pour les coureurs étrangers, le certificat médical est obligatoire même avec une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF et doit être rédigé en français ou transmis avec une traduction.

L'épreuve est ouverte à partir de la catégorie Cadets(tes) (code CA) (année de naissance est 2002 & 2003), sous réserve d'une autorisation parentale écrite à présenter lors de l'inscription pour les mineures.

Droit à l'image, protection de la vie privée

Tout participant autorise l'Association Objectif Sure, organisatrice de la course, à utiliser sans restriction les films et photos pris dans le cadre de cette course, et éventuellement à donner ses coordonnées aux partenaires de la course.

Il permet également à l'organisation de publier son nom sur la liste des inscrits à la course et sur les résultats via les différents outils comme le site Internet.

Les participants ont un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant, ils peuvent également s'opposer à la publication des résultats les concernant et doivent le faire savoir à l'organisation (directeur de course).

Sécurité

Le coureur est le premier maillon de la sécurité et s'engage à prendre les précautions d'usage, à signaler son abandon à l'organisation, à donner rapidement l'alerte s'il est témoin d'un accident, s'il se perd ou se rend compte que d'autres coureurs sont perdus et à porter assistance à tout autre coureur en difficulté. Chaque coureur doit obligatoirement veiller à être enregistré aux éventuels points de contrôle le long du parcours.

Lors de leur descente, les coureurs ayant terminé leur section chronométrée doivent laisser la priorité aux coureurs montant encore en course.

Matériel

- Matériel obligatoire : chaussures et tenue adaptées au parcours et aux éventuelles conditions climatiques difficiles (froid, boue, neige, etc.)
- Matériel obligatoire : une lampe (frontale) en bon état de marche
- Matériel conseillé : réserve d'eau (poche à eau ou porte-bidon), coupe-vent, couche thermique supplémentaire pour la descente, sifflet, téléphone portable,
- Bâtons autorisés.

Logistique

Les coureurs sont invités à s'organiser pour disposer d'effets personnels (voir § « matériel ») pour la descente qui n'est pas chronométrée.

A noter : l'emplacement de départ ne permet pas de mettre à disposition des participants des services supplémentaires : stationnement, vestiaires et consigne, douches, etc...

Contrôle antidopage

Chaque coureur s'engage à respecter l'interdiction de dopage ainsi que se conformer aux dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur.

Comité de course

Le comité de course est habilité à prendre toutes décisions pour le bon déroulement de la course, et à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de la course sur toutes les réclamations formulées durant l'épreuve. Ses décisions sont sans appel. Pour tout point non prévu dans ce règlement, le comité de course statuera sur la décision à prendre.

Résultats, remise des prix

Une fois les résultats affichés, les coureurs ont un délai de 30 minutes maximum pour porter réclamation.

Au-delà, les classements sont considérés comme validés.

La remise des prix aura lieu à 19h.

Assurance

Chaque participant s'engage à être en possession d'une assurance responsabilité civile et une assurance dommages corporels, rapatriement, frais de recherche et secours. Il est rappelé à tous l'intérêt d'être à jour de la vaccination antitétanique.

L'organisation a souscrit elle-même à une assurance.